



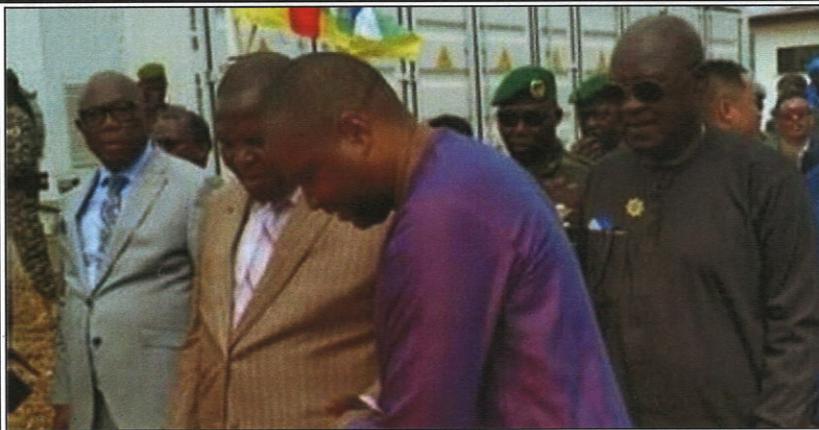
LA FOUDRE

LF N° 60
du 04 janvier
2024

**BIHEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES,
D'ANALYSES ET D'INVESTIGATIONS**
DIRECTEUR DE PUBLICATION: KOLOUMBITA Etienne
Siège social: BANGUI (RCA)
BP: 118, Tél : 70 50 41 51

PRIX
300
FCFA

SOCASP: les vœux du nouvel an du DG fondés sur le succès et la détermination



**Le DG de la SOCASP Ernest Fortuné BATA,
déterminé à renforcer la capacité de stockage
des produits pétroliers pour l'année 2024**



**Remise du rapport ITIE
2021 au gouvernement**

**Message de Nouvel An 2024
du Président Fondateur de
l'UNDP au Peuple Centrafricain**

**Bloc Républicain pour la Défense
de la Constitution (BRDC) sort de
son silence et fustige le pouvoir
en place**

Remise du rapport ITIE 2021 au gouvernement



L'ITIE est une institution à caractère universelle né de la réflexion des pays exploitants des ressources naturelles afin d'apporter leurs concours aux efforts des autorités et de la communauté internationale dans la transparence des industries extractives pour promouvoir un développement harmonieux.

L'ITIE, tient la nécessité de sa création par le fait qu'elle est un cadre internationalement formel permettant aux autorités centrafricaines de s'insérer dans le processus du développement des industries extractives. A cet effet, la norme ITIE prescrit la divulgation sur une base annuelle de tous les versements significatifs des entreprises pétrolières, gazières et minières aux gouvernements et de tous les revenus significatifs perçus par les gouvernements, et se présente comme une exigence internationale à tous les Etats membres de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. C'est pour cette que la rencontre de ce 27 décembre était destinée à remettre officiellement le rapport de ses activités au gouvernement. Etaient présents, le premier ministre, chef du Gouvernement, assisté des membres de son cabinet.

Pour votre gouverne, nous publions ci-après in extenso, le discours du coordonnateur de l'ITIE Robert MOIDOKANA.

DISCOURS

DE REMISE OFFICIELLE DU RAPPORT ITIERCA AU GOUVERNEMENT

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Messieurs les Ministres Directeurs de Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres

Conseillers du Premier

Ministre, Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Chargés de Mission du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs. C'est avec plaisir et un grand honneur que je prends la parole à l'occasion de cette cérémonie de remise officielle du Rapport ITIE-RCA 2021 au Gouvernement.

Excellence Monsieur le Premier

Ministre, l'élaboration du Rapport ITIE est une exigence internationale faite à tous les Etats membres de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. La NORME ITIE prescrit la divulgation sur une base annuelle de tous les versements significatifs des entreprises pétrolières, gazières et minières aux gouvernements et de tous les revenus significatifs perçus par les gouvernements. Ces informations doivent être accessibles, exhaustives et compréhensibles. C'est dans ce cadre que la République Centrafricaine élabore et publie régulièrement les Rapports ITIE sur les secteurs des Mines et de la Forêt. Excellence Monsieur le Premier Ministre, Le Rapport ITIE-RCA 2021 adopté le 24 Novembre 2023 a suivi cinq phases d'élaboration que sont :

La phase 1 est relative au cadrage. Elle comprend trois activités dont la réunion d'ouverture et de planification des activités, la définition de la méthodologie et étude de cadrage ainsi que la préparation du rapport de cadrage.

La phase 2 consacrée à l'atelier de formation a permis à l'occasion d'envoyer à toutes les entités déclarantes les formulaires de déclaration.

La 3ème phase concerne le suivi des formulaires de déclaration et la collecte des données.

La 4ème phase quant à elle, a consisté à concilier et analyser les écarts. L'accent était mis sur la conciliation des données et le rapprochement initial, l'investigation et l'ajustement des écarts ainsi que la préparation des recommandations.

La phase 5 enfin, est réservée à la finalisation et l'adoption du rapport à travers la session du Comité National de Pilo-

tage.

Le présent Rapport comporte quatre grandes articulations en terme de résumé dont : - la définition du périmètre et l'indication des chiffres clés des données statistiques et fiscales, - les résultats des travaux de rapprochement, - l'exhaustivité et l'assurance des données et, - les recommandations.

S'AGISSANT DU PERIMETRE ET DES CHIFFRES CLES DU RAPPORT

Le Rapport couvre les secteurs des Hydrocarbures, de la Forêt et des Mines.

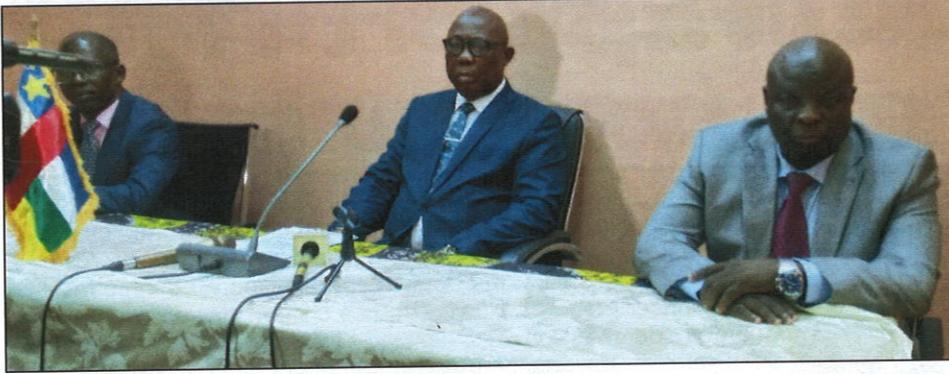
En ce qui concerne les entreprises extractives, dix-huit (18) entreprises du secteur Minier et trois (03) du secteur pétrolier dont la conciliation des données a été réalisée. Par contre, huit (08) entreprises du secteur minier dont les données ne sont pas significatives ont fait l'objet de déclaration unilatérale par les entités étatiques. Quant au secteur forestier, dix (10) entreprises sont couvertes pour l'exercice de réconciliation des données et une (01) retenue pour la déclaration unilatérale.

Les entités de l'Etat couvertes par le rapport sont : - la Direction Générale du Trésor Public et de la Comptabilité Publique, - la Direction Générale des Impôts et des Domaines, - la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, - la Direction Générale des Mines, - la Direction générale du Pétrole, - la Direction Générale du Processus de Kimberley, - la Direction Générale des Eaux et Forêts et, - l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales.

Quant aux flux de paiement des secteurs concernés, le périmètre prend en compte tous les impôts, droits, taxes et redevances payés par les entreprises suivant leur fiscalité respectives ainsi que d'autres paiements significatives.

Concernant les chiffres clés, une comparaison du total des paiements par secteur de l'exercice 2020 a été faite à celles de 2021. Le secteur forestier en 2020 présente une réalisation de 5 Milliards 557 Millions 280 Mille FCFA et 5 Milliards 109 Millions 120 Mille FCFA en 2021.

Le secteur minier en 2020 présente une réalisation de 645 Millions 320 Mille FCFA et 1 Milliard 061 Millions 630 Mille FCFA en 2021. Le secteur pétrolier présente en 2020 une réalisation de 156 Millions 800 Mille FCFA et 446 Millions 270 Mille FCFA en 2021. En outre que, la contribution du secteur extractif au



Produit Intérieur Brut est de 0,1% en 2018, 02% en 2019, 03% en 2020 et 06% en 2021. Quant aux produits de la sylviculture et d'exploitation forestière, la contribution est de 2,6% en 2018, 2,8% en 2019, 2,9% en 2020 et 2,6% en 2021.

II. S'AGISSANT DES RESULTATS DES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENT Les recettes conciliées de chaque secteur se présente de la manière suivante : - Recettes conciliées du secteur minier sont de 597 Millions 590 Mille FCFA sur un total de 1 Milliard 061 Millions 630 Mille FCFA. Soit un taux de couverture de 56,29%. - Recettes conciliées du secteur forestier sont de 4 Milliards 761 Millions 770 Mille FCFA sur un total de 5 Milliards 109 Millions 120 Mille FCFA. Soit un taux de couverture de 93,20%. - Recettes conciliées du secteur pétrolier sont de 446 Millions 270 Mille FCFA sur un total de 446 Millions 270 Mille FCFA. Soit un taux de 100%. Il en résulte des écarts non rapprochés d'un montant de Deux Cent Dix Sept Millions Cent Trente Sept Mille Cent Cinq (217.137.105) FCFA. Soit l'équivalent de 3,70% des revenus reportés par l'Etat, étant donné que certaines différences n'aient pas pu être ajustées, après le rapprochement des paiements en numéraire déclarés par les sociétés et les entités de l'Etat.

Ainsi, l'écart provient principalement des formulaires de déclarations non soumis par les sociétés extractives et des taxes non reportées par l'Etat.

III. EN CE QUI CONCERNE L'EXHAUSTIVITE ET L'ASSURANCE DES DONNEES D'abord sur l'exhaustivité. Sur les Vingt-neuf (29) sociétés retenues dans le périmètre de la conciliation, dix-neuf (19) seulement ont soumis les formulaires de déclarations. - Sur seize (16) sociétés du secteur minier, onze (11) ont soumis leurs formulaires de déclarations. - Sur dix (10) sociétés forestières, six (06) ont soumis leurs formulaires de déclarations. - Sur trois (03) sociétés pétrolières, deux (02) ont soumis leurs formulaires de déclarations. Quant aux Régies financières et les autres entités de l'Etat, le Rapport indique que : - la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a transmis les formulaires sous forme de photos, sans inclure les détails des paie-

ments requis. - la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects n'a pas rempli les formulaires de déclaration. Mais, elle a envoyé un fichier résumant les montants annuels payés par les sociétés extractives, dûment certifié et signé par le Directeur Général. - la Direction Générale des Mines a fourni des informations incomplètes en communiquant des montants annuels des taxes sans fournir les détails sur les paiements. - la Direction Générale des Impôts et des Domaines a communiqué un fichier récapitulatif des taxes perçues par les sociétés extractives et a rempli seulement deux formulaires pour les sociétés forestières. - l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales a communiqué un fichier récapitulatif des données de 2020 à 2022 et non les données concernant la contribution du secteur extractif au Budget de l'Etat, au PIB, à l'exportation et à l'emploi.

Sur l'assurance des données. Le Rapport fait constater que : - un nombre important de formulaires de déclaration n'a pas été renvoyé par les sociétés et les entités de l'Etat, - la majorité des formulaires de déclaration ne détaille pas les paiements pour permettre les travaux de conciliation, - aucune société n'a renvoyé les états financiers certifiés de l'exercice 2021 et, - aucun formulaire de déclaration des entités déclarantes n'a été certifié. Il résulte de ce constat que le niveau d'exhaustivité et de fiabilité est faible.

IV. QUANT AUX RECOMMANDATIONS.

Le Rapport recommande à l'endroit des entités suivantes :

- 1) A L'ITIE-RCA - produire obligatoirement un rapport annuel d'activité conformément à la Norme ITIE 7.4 - améliorer le site internet de l'ITIE-RCA en actualisant les informations sur la mise en œuvre de l'ITIE et utiliser les réseaux sociaux pour étendre la portée de la communication.
- définir un Registre de la Propriété Effective en mandatant une étude spécifique pour la préparation d'une feuille de route permettant une divulgation systématique de l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises opérant dans le secteur extractif et forestier. - renforcer la sensibilisation sur les formulaires de Déclaration

envers les entités concernées.

2) AU MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

- améliorer le Cadastre Minier en digitalisant et la mettant à jour avec les données manquantes et étudier l'option de la création d'une plateforme électronique pour la gestion des titres miniers.
- définir un Registre Spécial des Hydrocarbures tout en spécifiant les modalités pratiques de sa gestion.
- tenir une base des données des entreprises extractives actualisées.
- tenir une statistique sur l'emploi dans le Secteur extractif en collectant systématiquement les données sur l'emploi.
- divulguer les contrats du secteur extractif.
- éviter les divergences dans les données de production et d'exportation en établissant une communication transparente pour garantir la cohérence des rapports dans le secteur extractif.

3) AU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

- faire des réformes sur la Comptabilité Publique en mettant l'accent sur la classification transparence des revenus du secteur extractif dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat pour mieux apprécier la contribution du secteur au budget de l'Etat.

4) AU MINISTERE DES EAUX FORETS CHASSE ET PECHE

- produire et publier un rapport annuel d'activité de la Direction Générale des Eaux et Forêts afin d'assurer la visibilité, la compréhension et la surveillance du secteur forestier.
- définir un Cadre Juridique des Titres Forestiers en y incluant tous les types de permis ou autorisation d'exploitation forestière.
- tenir une base des données des entreprises forestières actualisées.
- divulguer les Contrats du secteur forestier.
- tenir une statistique sur l'emploi dans le secteur forestier en collectant systématiquement les données sur l'emploi.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, La mission de l'ITIE est de promouvoir la gestion ouverte et responsable des ressources naturelles.

Il s'agit fondamentalement de : - instaurer une bonne compréhension de la gestion des ressources naturelles, - renforcer la gouvernance et la redevabilité de l'Etat et des entreprises, - fournir les données nécessaires à l'élaboration des politiques du Gouvernement et au dialogue entre l'Etat, les entreprises et la société civile.

C'est pourquoi, en devenant Membre de l'ITIE, la République Centrafricaine est tenue de divulguer des informations sur l'ensemble des chaînes de valeur de l'industrie extractive allant des conditions d'octroi des permis d'exploitation à la manière dont les revenus parviennent au Gouvernement et profitent à la population. Car, les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens.

Je vous remercie.